

## RENOUVELLEMENT de la COTISATION : mode d'emploi.

Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous vous remercions du soutien que vous nous avez apporté, jusque-là, lors de nos réunions, distributions de tracts et diverses actions de communication.

Aussi, afin de vous permettre de voter, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du **Jeudi 09 novembre 2023, à 20h**, nous vous demandons de bien vouloir renouveler votre cotisation, dès aujourd'hui, pour l'année 2023 en cours, si vous ne l'avez pas encore fait et également pour l'année 2024, par chèque, à l'ordre du CO.P.R.A. 184, adressé à votre président(e) de ville (voir adresse du Comité COPRA de votre ville sur la feuille de convocation).

**Attention, n'envoyez pas votre chèque à l'adresse du siège social du Collectif CO.P.R.A.**

Afin de ne pas retarder le démarrage de l'assemblée générale, le jeudi soir 09/11/23, nous vous remercions vivement de bien vouloir faire ce RENOUELEMENT, dès aujourd'hui, si possible, et non le soir de cette Assemblée Générale.

*De plus, nous vous remercions de bien vouloir respecter les règles sanitaires qui pourraient être d'actualité, à ce moment-là.*

**ACCÈS à la salle BOUYSSSEL (dans le parc du Prieuré)  
N°1 place Jules Gévelot à Conflans-Sainte-Honorine.**

